

## ALIÉNATION DE BIENS

---

Avis est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois d'avril 2024 :

Échange par lequel la Ville cède à 9387-4899 Québec inc. un terrain constitué du lot 1 341 293 du cadastre du Québec en contrepartie d'un terrain constitué du lot 6 438 543 du cadastre du Québec, tous deux d'une superficie de 237 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans soulte (CM24 0391)

Don aux Amis du Jardin botanique de Montréal de 20 boîtes de documents périmés et sous-utilisés (livres, périodiques et documents audiovisuels) retirés des collections de la Bibliothèque du Jardin botanique de Montréal (CE24 0601)

Vente à Denis Gingras et Lucie Côté d'un terrain constitué du lot 6 581 198 du cadastre du Québec, situé du côté est de l'avenue du Château-Pierrefonds et au nord du boulevard Gouin Ouest, d'une superficie de 198,4 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour 9 050 \$ (DA244396002)

Acte de correction et cession par lequel la Ville de Montréal cède à Éric Gélinau tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans un terrain constitué des lots 6 435 106 et 6 435 107 du cadastre du Québec, situé du côté ouest de la 14<sup>e</sup> Avenue et au nord de la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, pour 16 520 \$ (DA234396008)

Vente à 9019-7872 Québec inc. d'un terrain constitué du lot 1 508 522 du cadastre du Québec, adjacent au 7981, rue Gustave-Bleau, d'une superficie de 52,1 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour 9 070 \$ (DA239081001)

Fait à Montréal, le 31 mai 2024

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat